

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 28 janvier 2021 à 10h00

« 1. Audition de M. Didier Blanchet, Président du CSR

2. Le droit à l'information en matière de retraite : audition de Stéphane Bonnet, Directeur de l'Union Retraite »

Document N° 8

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

La refonte du droit à l'information

GIP Union Retraite



Refonte du droit à l'information

Audition pour le COR
Janvier 2021

Sommaire

1. Principes et méthode de la transformation du DAI
2. Le DAI s'inscrit dans un parcours digital rénové
3. Des campagnes courriers refondues en cohérence avec le parcours digital
4. Quelles évolutions pour les agents ?
5. Prochaines étapes

Enjeux et objectifs

Conformément à sa feuille de route et aux orientations prises par le CA en juillet 2019, l'Union Retraite s'engage dans une refonte du droit à l'information à horizon juillet 2021.

Les enjeux :

- Une modernisation du droit à l'information → on passe d'un support papier disponible sur internet à un parcours digital intégré
- Un parcours client renouvelé
 - Un service relevé de carrière chronologique enrichi qui distingue une carrière vision assuré et des droits par régime
 - Un service estimation qui évolue pour simplifier le parcours de l'utilisateur
- Des documents DAI refondus en cohérence avec les principes retenus sur les services digitaux

Une refonte construite en interaction avec des utilisateurs

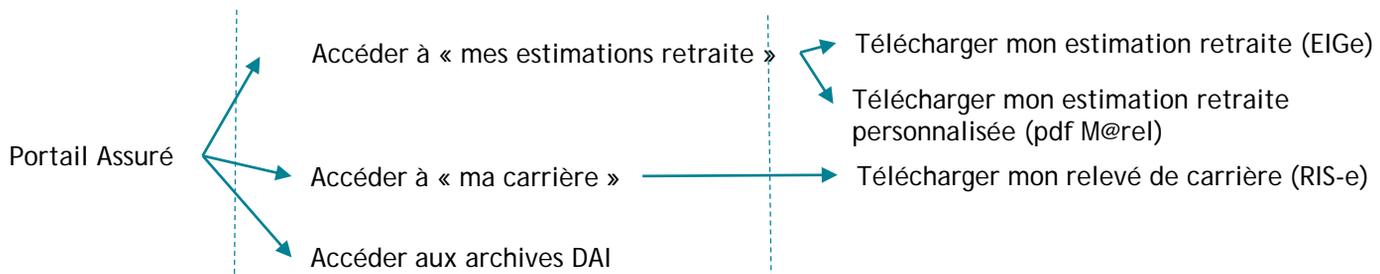
Deux séquences de tests utilisateurs sur la refonte du relevé de carrière

- Un test utilisateur en novembre sur un panel de 11 assurés
 - Test des principes retenus pour la restitution de carrière afin d'identifier les éventuels freins
 - Recueil des retours qualitatifs sur la compréhension et la satisfaction des participants afin de proposer des pistes d'amélioration du service
- Un retour auprès de 3 assurés en juin pour leur présenter leurs propres documents
 - Sélection des maquettes les plus pertinentes sur plusieurs variantes proposées

Une prochaine séquence de tests utilisateurs sera organisée sur le parcours M@rel en 1 clic afin de définir un parcours le plus simple et compréhensible possible

Le droit à l'information s'inscrit dans un parcours digital

- Le droit à l'information s'inscrit dorénavant dans une offre de service en ligne où le document devient un récapitulatif d'une expérience digitale.
- Le DAI s'appuiera sur les possibilités offerte par le digital pour hiérarchiser l'information selon les attentes des usagers :
 - un premier niveau d'information synthétique et clair
 - des niveaux d'informations complémentaires disponibles à la demande



Les principes du futur relevé de carrière

Un relevé de carrière chronologique

- Afin d'apporter une meilleure lisibilité de la carrière de l'assuré ainsi qu'une meilleure identification des périodes manquantes, il s'agira de ne présenter qu'une période d'activité même si cette période génère des droits retraite dans plusieurs régimes.

Une distinction entre carrière et droits acquis

- Il a été retenu de distinguer la carrière qui correspond à des informations connues et maîtrisées par l'assuré, qu'il peut vouloir corriger ou compléter et les droits à retraite de la seule responsabilité du régime.

Portail commun inter-régime

Rechercher une information...

MES SERVICES

Page d'accueil

Mon profil

Mes régimes de retraite

Ma carrière

Mes simulations

Mes démarches

Conseiller Info Retraite

Mon relevé de carrière

Voir ma carrière

Corriger ma carrière

Mes archives

Bienvenue

Info Retraite est le service à disposition par votre FranceConnect.

Le simulateur Mes archives connues par vos régimes de retraite.

Simuler ma retraite

Vous avez déjà un compte auprès d'Impôts.gouv.fr, d'Ameli.fr ou de La Poste ? Vous pouvez utiliser un de ces comptes pour vous connecter au compte retraite ou à d'autres services publics en ligne.

Si vous avez plus de 45 ans, vous pouvez également accéder à d'autres estimations dans la rubrique « Mon âge de départ et montant ».

Si vous avez plus de 55 ans, vous devez vous connecter avec FranceConnect pour bénéficier de tous vos services.

Comment mettre à niveau mon compte ?

- L'entrée « mon relevé de carrière » dans le méga menu « Ma carrière » n'existera plus
- Il faudra accéder à l'entrée « voir ma carrière » pour pouvoir télécharger le RIS
- Quand l'utilisateur cliquera sur l'entrée « voir ma carrière », il verra la nouvelle version de la Timeline

Démonstration de bout en bout jusqu'au relevé de carrière

Une estimation retraite plus compréhensible

Constat

- Taux d'abandon important dès la première étape de la simulation
 - Difficultés pour déterminer sa situation ou sa catégorie socio-professionnelle
 - Non connaissance des données à renseigner

Principes retenus

- Simplifier le parcours client en permettant à l'assuré d'atteindre rapidement un premier résultat : principe du M@rel en 1 clic
- Apporter plus de pédagogie
 - Simplification de lecture avec mise en avant des éléments les plus importants
 - Clarification des informations retraite déjà existantes

Une réflexion en cours sur le parcours M@rel en 1 clic

- Comment concilier dans un même service les EIG et les simulations M@rel ?
- Des synergies :
 - Une présentation identique des résultats entre une estimation retraite et une simulation M@rel
 - Un premier écran commun présentant la situation actuelle connue par les régimes
- Mais une nécessité de bien distinguer
 - Une estimation retraite issue uniquement des données régime
 - Une estimation retraite personnalisée avec des saisies de l'assuré
- Au delà de la dénomination du support c'est surtout le parcours de l'assuré (en cours de définition) qui devra faciliter la compréhension des documents auxquels l'assuré aura accès.

Portail commun inter-régime

Rechercher une information...

MES SERVICES

Page d'accueil Mon profil Mes régimes de retraite Ma carrière **Mes simulations** Mes démarches Conseiller Info Retraite

Mon estimation retraite

Mes archives

Mon âge de départ à la retraite

Bienvenue s

Info Retraite est le à disposition par v FranceConnect

Le simulateur M@rel, ergonomique et facile d'utilisation, est disponible à tout âge. Il est entièrement gratuit et repose sur les données connues par vos régimes de retraite.

[Simuler ma retraite](#)

Si vous avez plus de 45 ans, vous pouvez également accéder à d'autres estimations dans la rubrique « Mon âge de départ et montant ».

Si vous avez plus de 55 ans, vous devez vous connecter avec FranceConnect pour bénéficier de tous vos services.

[Comment mettre à niveau mon compte ?](#)

sécuriser et simplifier la connexion aux services publics en ligne.

Vous avez déjà un compte auprès d'Impots.gouv.fr, d'Ameli.fr ou de La Poste ? Vous pouvez utiliser un de ces comptes pour vous connecter au compte retraite ou à d'autres services publics en ligne

- Le nom du méga-menu « Mes simulations » va être modifié et deviendra « Mon estimation retraite »
- L'entrée « Mon estimation retraite » aiguillera vers l'unique outil de simulation M@rel et remplacera les outils EIG et EVA existant

Illustration des réflexions en cours

Démonstration d'un scénario parmi d'autres

Estimation retraite

Prénom Nom
Numéro de sécurité sociale : 1 11 11 11 111 111

Synthèse de vos droits et détails de votre carrière (informations au 01/01/2020)

Qu'est-ce qu'une estimation retraite ?

Dans le cadre du droit à l'information, sous le logo Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite obligatoires vous informent sur vos droits à la retraite.

Parfois appelé estimation indicative globale, ce document vous présente une estimation du montant de votre retraite à plusieurs âges de départ possibles.

D'où viennent ces informations ?

L'ensemble des régimes auxquels vous avez déjà cotisé sont listés dans ce document. Pour le produire, ils ont mis en commun les informations enregistrées tout au long de votre carrière.

Qui contacter si j'ai une question ou besoin de conseils ?

Vous pouvez vous adresser aux régimes auxquels vous avez cotisé. Leurs coordonnées sont rappelées dans ce document.

Les services proposés par l'ensemble des régimes vous permettent d'accéder à tout moment à vos informations et d'effectuer vos démarches retraite.

Ces services sont disponibles :

- sur le site internet commun à tous les régimes de retraite : www.info-retraite.fr et sur le site de certains régimes ;
- depuis votre mobile en téléchargeant gratuitement l'application *Mon compte retraite* sur Play Store ou App Store.

Avec Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite simplifient vos démarches

Estimation retraite personnalisée

Prénom Nom
Numéro de sécurité sociale : 1 11 11 11 111 111

Simulation de votre âge de départ et du montant de votre retraite (effectuée le 01/01/2020)

Qu'est-ce qu'une estimation retraite personnalisée ?

Dans le cadre du droit à l'information, sous le logo Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite obligatoires vous informent sur vos droits à la retraite et vous proposent des outils pour vous accompagner tout au long de votre carrière et lors de votre départ à la retraite.

D'où viennent ces informations ?

Le simulateur s'appuie sur les informations connues par vos régimes de retraite. Vous pouvez ajouter ou modifier des informations pour simuler plusieurs scénarios. Les données ajoutées seront uniquement utilisées dans ce simulateur et ne seront ni conservées ni transmises à vos régimes de retraite.

Quel serait le montant de ma retraite ?

Vous pouvez partir à la retraite à **partir de 62 ans**.
En prolongeant votre activité, vous pouvez améliorer le montant de votre retraite.

Départ à **62 ans**
avec **164 trimestres**
pour un montant indicatif de :
2 500 € bruts

Départ à **63 ans et 11 mois**
avec **172 trimestres**
pour un montant indicatif de :
2 800 € bruts

Départ à **67 ans**
avec **184 trimestres**
pour un montant indicatif de :
3 000 € bruts

Les campagnes courriers subsistent

- Pour les personnes n'ayant pas de compte retraite ou souhaitant continuer de recevoir leurs documents en format papier, les documents du DAI évoluent en cohérence avec les principes retenus sur les services digitaux.
 - Pour les moins de 55 ans, envoi d'un relevé de carrière tous les 5 ans
 - À partir de 55 ans, envoi d'une estimation retraite accompagnée d'un relevé de carrière
- Les documents générés à la demande ont vocation à être exhaustif contrairement aux documents systématiques.



relevé de carrière



Estimation retraite

Les documents...

Relevé de carrière

Une lettre d'accompagnement rénové

Une synthèse des droits

Détail de la carrière

En savoir plus

INFO RETRAITE

Qui m'écrit ?
Le logo Info Retraite ci-dessus signifie que l'ensemble de vos régimes de retraite obligatoires vous informant sur vos droits à la retraite.

PRESSION à l'information

M. NOM PRESSION
123 RUE DE LA REINE BLANCHE
RESIDENCE C
75000 PARIS

Le 01/07/2021

Votre numéro de Sécurité sociale : 5 11 11 11 111 111

Bonjour Monsieur (nom assuré),
Dans le cadre de droit à l'information, vos régimes de retraite vous informant sur vos droits. Vous trouvez sur cette première page les réponses à certaines questions que vous pouvez vous poser.

Quel est ce document ?
Il s'agit de votre relevé de carrière. Il vous présente vos droits à la retraite enregistrés pour chacune de vos activités. N'hésitez pas à les vérifier.

D'où viennent ces informations ?
L'ensemble des régimes auxquels vous avez déjà cotisé sont listés dans ce document. Pour le produire, ils ont mis en commun les informations enregistrées tout au long de votre carrière.

Où en sont mes droits à la retraite ?
Dans votre situation, 116 trimestres sont requis pour partir à taux plein (taux de calcul maximum de la retraite).
Au 31/12/2020 vous en avez acquis 116.

Il vous reste 03 trimestres à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein.
D'autres informations figurent dans ce document, notamment les points accumulés pour votre retraite complémentaire.

116 trimestres acquis
03 à obtenir

Qui contacter si j'ai une question ou besoin de conseils ?
Vous pouvez vous adresser à [nom du régime expéditeur] ou aux autres régimes auxquels vous avez cotisé. Leurs coordonnées sont rappelées dans ce document.
Accédez à tout moment à vos informations et démarches retraite. Les services proposés par l'ensemble des régimes sont disponibles :
- sur le site internet commun à tous les régimes de retraite : www.info-retraite.fr et sur le site de certains régimes ;
- depuis votre mobile en téléchargeant gratuitement l'application Mon compte retraite sur Play Store ou App Store.

Avec Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite simplifient vos démarches.

© Document qui relève en tout ou en partie de la responsabilité de vos régimes cotisés. Il est mis à disposition par l'Union Retraite. Il ne saurait engager les régimes de retraite cotisés ni leur administration. Les articles R1013-1 à R1013-12 du Code de la Sécurité Sociale.
L'Union Retraite ne peut être tenue responsable des données personnelles des cotisants de l'Info Retraite. Ces données sont destinées à l'usage exclusif de l'Union Retraite et de ses partenaires. Elles peuvent être utilisées à des fins de marketing et de prospection commerciale. Elles peuvent être utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour une information complète sur les traitements réalisés sur vos données personnelles, veuillez vous référer à la politique de confidentialité de l'Union Retraite.

Synthèse des droits

- 1 Durée d'assurance tous régimes
- 2 Logo et point de contact régime
- 3 Total des trimestres et/ou des points par régime
 - + Valeur du point

Relevé de carrière
Synthèse de vos droits (informations au 01/01/2021)

Nom Prénom
1 11 11 11 111 111

Durée d'assurance en trimestres

Dans votre situation, 168 trimestres sont requis pour partir à taux plein.
Au 31/12/20, vous en avez acquis 116 et 60 jours.
Il vous reste 52 trimestres à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein.
Il ne peut être retenu plus de 4 trimestres par année civile, tous régimes de retraite confondus.

116 trimestres et 60 jours acquis
52 à obtenir

Mes régimes

	L'Assurance retraite Salariés, travailleurs indépendants, contractuels de droit public et artisans-maîtres Régime général de la Sécurité sociale Tel : 3900 (poste fixe) 09 75 33 39 60 Pôle d'urgence local www.assurance-retraite.fr	Total des trimestres 69
	CNRACL Fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers Droit à l'information retraite Rue du Verger 33009 Bordeaux Cedex 05 57 57 91 91 www.cnracil-retraite.fr	Total des trimestres 55 et 90 jours
	CNBF Avecas 11 bd de Sébastopol 75008 PARIS Cedex 01 Tel. : 01 42 21 12 30 Fax : 01 42 21 30 71 Internet : www.cnbf.fr	Total des trimestres 3 Total des points 61 Valeur du point au 01/01/2019 : 0,8884 €
	Agirc-Arrco Retraite complémentaire des salariés de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture Malakoff Humanis 7 RUE DES SAUVANCES CS 90411 62007 ARRAS CEDEX 03 20 36 10 00 +33 9 74 75 39 83 (hors heures ouvrables) contactretraite@malakoffhumanis.com	Total des points 702,97 Valeur du point au 01/01/2020 : 1,27140 €

Fine le 01/01/2021 4 / 8

Synthèse des droits (suite) et détail des droits par année

- 1** Durée d'assurance tous régimes
- En trimestres (écrêtement 4 par an)
 - Trimestres + jours si fonction publique

- 2** Durée par régime (= durée de liquidation)
- Régimes en durée (en trimestre ou en trimestres + jours si fonction publique)
 - Pas de distinction régime de base/complémentaire

- 3** Points par régime
- Régimes en points (en général complémentaires)

Synthèse de vos droits Nom Prénom
1 11 11 11 11 11



Ircantec
Retraite complémentaire des contractuels de droit public
ircantec.retraite.fr
02 41 05 25 25

Total des points
Contractuel de droit public :
28 729
Élu local : **572**
Valeur du point au 01/01/2020 :
0,8811 €



RAF
Retraite additionnelle de la fonction publique
Droit à l'information retraite
Rue du Verger
33059 BORDEAUX CEDEX
02 41 05 30 15
www.raf.fr

Total des points
Valeur du point au 01/01/2020 :
0,04956 €

Détail par année

Année	Durée d'assurance tous régimes (trimestres et jours)	Durée par régime (trimestres et jours)	Points par régime
1985	0 (a)	L'Assurance retraite : 0 trim.	Agro-Arros : 11,24
1986	1	L'Assurance retraite : 1 trim.	Agro-Arros : 8,91
1987	-	-	Agro-Arros : 5,42
1989	3	L'Assurance retraite : 3 trim.	Agro-Arros : 1,19 Ircantec (Contractuel du public) : 18
1990	1	L'Assurance retraite : 1 trim.	Agro-Arros : 13,56
1991	2	L'Assurance retraite : 2 trim.	Agro-Arros : 13,83
1992	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Ircantec (Contractuel du public) : 99
1993	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Agro-Arros : 3,49 Ircantec (Contractuel du public) : 272
1994	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Ircantec (Contractuel du public) : 296
1995	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Agro-Arros : 2,71 Ircantec (Contractuel du public) : 279
1996	4 (b)	L'Assurance retraite : 4 trim. CHIRACL : 3 trim. 30 jrs	Ircantec (Contractuel du public) : 20
1997	4 (b)	L'Assurance retraite : 2 trim. CHIRACL : 4 trim. (1)	Ircantec (Contractuel du public) : 70
1998	4	CHIRACL : 4 trim. (1)	-
1999	4	CHIRACL : 4 trim. (1)	-
2000	4	CHIRACL : 4 trim. (1)	-
2001	4	CHIRACL : 4 trim. (1)	Ircantec (Élu local) : 142

Total = 01/01/2020 3/8

Détail de la carrière

- 1 Liste des employeurs / activités
 - 2 Date de début et de fin
 - Regroupement possible même employeur avec détail année par année
 - 3 Colonne de détail
 - Plusieurs colonnes et maquettes en fonction des données de carrière et des régimes d'affiliations (2 ou 3 colonnes)
 - Si assuré avec fonction publique en mode 1 colonne, **affichage chronologique** avec insertion sous-entête si activité en chevauchement
 - 4 Affichage des régimes d'affiliation
 - Si rapprochement RB/RC OK, 1 seule ligne carrière

Relevé de carrière Nom Prénoms
1 11 11 11 11 11 11

Détails de votre carrière (informations au 01/01/2020)

Employeur/activité	Date début	Date fin	Détail	Régime de base	Complémentaire
Revenu					
EMPLOYEURS MULTIPLES	01/01/1989	31/12/1989	13 708 FRF	L'assurance retraite	-
SAROUK	01/05/1989	31/07/1989	-	-	Agri-Arns
SOCIETE MILLEVILLE	01/07/1989	31/12/1989	9 364 FRF	L'assurance retraite	-
SOCIETE MILLEVILLE	01/01/1987	01/03/1987	-	-	Agri-Arns
EMPLOYEURS MULTIPLES	01/01/1989	31/12/1989	19 208 FRF	L'assurance retraite	-
UNIVERSITE AIX MARSEILLE II	01/01/1989	31/12/1989	828 FRF	-	Insmar (Contractuel de public)
MANPOWER FRANCE HOLDING	06/07/1989	11/07/1989	-	-	Agri-Arns
D ENTREPRISE TOURISTIQUE	01/01/1990	18/07/1990	11 454 FRF	L'assurance retraite	-
D ENTREPRISE TOURISTIQUE	01/01/1991	18/01/1991	-	-	Agri-Arns
MANPOWER FRANCE HOLDING	04/07/1991	31/07/1991	8 900 FRF	L'assurance retraite	Agri-Arns
UNIVERSITE D AIX MARSEILLE II	01/01/1992	31/12/1992	3 804 FRF	L'assurance retraite	-
PAYE SANS ORDONNANCEMENT EX MARSEILLE	01/01/1992	31/12/1992	27 709 FRF	L'assurance retraite	-
ICE GEST PAIR UNIVERSITE AIX MARSEILLE 2 VOUS	01/01/1992	31/12/1992	1 988 FRF	-	Insmar (Contractuel de public)
FACULTE SCIENCES ECONOMIQUES BUDGET FADUATE A	01/08/1992	31/09/1992	549 FRF	-	Insmar (Contractuel de public)
ICE GEST PAIR RECTORAT D ACADEMIE AIX MARSEILLE	01/11/1992	31/12/1992	2 186 FRF	-	Insmar (Contractuel de public)
ICE GEST PAIR RECTORAT D ACADEMIE AIX MARSEILLE	01/01/1993	31/12/1993	13 527 FRF	L'assurance retraite	Insmar (Contractuel de public)
	01/01/1994	31/12/1994	94 427 FRF	-	Insmar (Contractuel de public)
	01/01/1994	30/04/1994	1 27 911 FRF	-	Insmar (Contractuel de public)
JOB EVENEMENTS	22/04/1995	28/04/1995	4 880 FRF	-	Agri-Arns
PAYE SANS ORDONNANCEMENT EX MARSEILLE	01/01/1996	31/12/1996	70 860 FRF	L'assurance retraite	-
	01/01/1997	31/12/1997	17 087 FRF	-	L'assurance retraite
Taux d'activité					
FONCTIONNAIRE TERRITORIAL	01/04/1994	31/04/2004	100 %	CHRAEL	-
Revenu					
COMMUNE D AILES	01/05/2001	31/12/2001	8 960 FRF	-	Insmar (local)
	01/01/2001	31/12/2002	10 996 FRF	-	Insmar (local)
	01/01/2003	31/12/2003	10 340 FRF	-	Insmar (local)
	01/01/2004	31/09/2004	4 204 €	-	Insmar (local)

Date le 01/01/2020 1 / 1

- 1 Glossaire / mots-clé
 - Matrice en fonction des régimes d'affiliation
 - Ne doit pas dépasser 1 page
- 2 Zone de communication
 - Lien portail PCI info-retraite.fr
 - Promotion application mobile inter-régime
- 3 QR-code multi-device application mobile Mon compte retraite

En savoir plus Nom Prénom
1 11 11 11 11 11 11

1 **Mots-clés**

Taux plein, décote, surcote

- Votre retraite est versée à **taux plein** si vous avez enregistré la durée d'assurance requise (c'est-à-dire le nombre de trimestres requis).
- Si vous partez à la retraite sans avoir atteint cette durée d'assurance, le montant de votre retraite est minoré définitivement. Cette **décote** dépend du nombre de trimestres manquants. À partir de 67 ans, ou plus tôt si vous êtes dans une situation particulière, le taux plein est appliqué automatiquement (pas de décote).

Si vous avez le nombre de trimestres requis à l'âge légal et que vous continuez à travailler, une **surcote** (majoration définitive) augmente le montant de votre retraite. Elle dépend du nombre de trimestres supplémentaires travaillés.

Retraite de base, retraite complémentaire

Votre **retraite obligatoire** est composée de deux niveaux : la retraite de base est le premier niveau ; elle est complétée par la retraite complémentaire. Le calcul de la retraite de base repose sur le nombre de trimestres enregistrés et les revenus perçus pendant la carrière. Le calcul de la retraite complémentaire repose sur le nombre de points cumulés pendant la carrière. Les salariés des régimes spéciaux ne relèvent que d'un seul régime, qui regroupe la base et la complémentaire.

Âge légal

Âge à partir duquel vous pouvez demander votre retraite de base. Cet âge légal est fixé à 62 ans. Des départs avant cet âge (appelés « départs anticipés ») sont toutefois possibles, sous certaines conditions. Exemple : retraite anticipée pour carrière longue.

Durée d'assurance, trimestre

Pour valider un trimestre, il faut avoir perçu un certain revenu. En 2020, il faut avoir perçu au moins 1 523,50 € pour valider 1 trimestre ; vous ne pouvez pas valider plus de 4 trimestres par an. Vous pouvez valider des trimestres pendant des périodes de maladie, de chômage, ...

La durée d'assurance est le total des trimestres validés par un régime de retraite. La durée d'assurance « tous régimes » permet de déterminer comment votre retraite sera calculée : sans décote, avec décote ou avec surcote.

Majoration

Augmentation du montant de la retraite, essentiellement liée à la situation personnelle de l'assuré. Exemples : majoration de 10% de la retraite à partir du troisième enfant, trimestres supplémentaires au titre de la maternité ou de l'adoption.

Points, valeur du point

Dans la plupart des régimes de retraite complémentaire et les régimes des professionnels libéraux, les droits à la retraite sont exprimés en points. Pour chaque cotisation versée, vous cumulez des points. Au moment de prendre votre retraite, le total de vos points est multiplié par la valeur du point à la date de votre départ. La valeur d'un point change chaque année.

Exemple : à la fin de sa carrière, Pierre a acquis 4 200 points. À son départ à la retraite, la valeur d'un point de retraite a été fixée à 0,2 €. Pierre va donc percevoir 840 euros bruts de retraite complémentaire mensuelle (4 200 points x 0,2 €).

2 **Plus de services**

Retrouvez toutes vos informations et démarches retraite sur : www.info-retraite.fr

Vous pouvez également retrouver les services depuis votre mobile. Pour cela, flashez ce QR code et téléchargez gratuitement l'application Mon compte retraite.

Pour vous connecter, utilisez les identifiants de votre compte retraite ou connectez-vous avec FranceConnect.



3

État le 01/01/2020 1/76

- 1 Glossaire / mots-clé
 - Matrice en fonction des régimes d'affiliation
 - Ne doit pas dépasser 1 page
 - Remplace la page En savoir plus du RIS et s'intercale entre l'EIG et la suite du document
- 2 Information sur le mode de calcul de l'estimation retraite
- 3 Zone de communication
 - Lien portail PCI info-retraite.fr
 - Promotion application mobile inter-régime
- 4 QR-code multi-device application mobile Mon compte retraite

En savoir plus

Nom Prénom
1 11 11 11 11 11 11

Mots-clés

Taux plein, décote, surcote

- Votre retraite est versée à **taux plein** si vous avez enregistré la durée d'assurance requise (c'est-à-dire le nombre de trimestres nécessaires).
- Si vous partez à la retraite sans avoir atteint cette durée d'assurance, le montant de votre retraite est minoré définitivement. Cette **décote** dépend du nombre de trimestres manquants. À partir de 67 ans, ou plus tôt si vous êtes dans une situation particulière, le **taux plein** est appliqué automatiquement (pas de décote).
- Si vous avez le nombre de trimestres requis à l'âge légal et que vous continuez à travailler, une **surcote** (majoration définitive) augmente le montant de votre retraite. Elle dépend du nombre de trimestres supplémentaires travaillés.

Âge légal

Âge à partir duquel vous pouvez demander votre retraite de base. Cet âge légal est fixé à 62 ans. Des départs avant cet âge (appelés « départs anticipés ») sont toutefois possibles, sous certaines conditions. Exemple : retraite anticipée pour carrière longue.

Durée d'assurance, trimestre

Pour valider un trimestre, il faut avoir perçu un certain revenu. En 2020, il faut avoir perçu au moins 1 522,50 € pour valider 1 trimestre ; vous ne pouvez pas valider plus de 4 trimestres par an. Vous pouvez valider des trimestres pendant des périodes de maladie, de chômage... La durée d'assurance est le total des trimestres validés par un régime de retraite. La durée d'assurance « tous régimes » permet de déterminer comment votre retraite sera calculée : sans décote, avec décote ou avec surcote.

Point, valeur du point

Dans la plupart des régimes de retraite complémentaire et les régimes des professionnels libéraux, les droits à la retraite sont exprimés en points. Pour chaque cotisation versée, vous cumulez des points. Au moment de prendre votre retraite, le total de vos points est multiplié par la valeur du point à la date de votre départ.

Exemple : à la fin de sa carrière, Pierre a acquis 6 000 points. À son départ à la retraite, la valeur d'un point de retraite a été fixée à 1 €. Pierre va donc percevoir 500 € bruts de retraite complémentaire mensuelle (6 000 points X 1 € = 6 000 € de retraite complémentaire annuelle brute, soit 6000 / 12 = 500 € de retraite complémentaire mensuelle brute).

Comment est calculée l'estimation retraite ?

L'estimation est établie en tenant compte :

- D'une stabilité de vos revenus jusqu'au moment de votre départ à la retraite ;
 - De tous vos droits potentiels, y compris ceux liés au service national et aux enfants, s'ils ont été portés à la connaissance des régimes ; la mention figure alors dans les feuillets des organismes concernés, joints à cet envoi ;
 - De la réglementation en vigueur à ce jour ;
- Les tableaux présentent des montants bruts.

Plus de services

Retrouvez toutes vos informations et démarches retraite sur : www.info-retraite.fr

Et simulez différents scénarios de votre carrière pour obtenir des estimations de votre retraite.

Vous pouvez également retrouver les services depuis votre mobile. Pour cela, scannez ce QR code et téléchargez gratuitement l'application Mon compte retraite.

Pour vous connecter, utilisez les identifiants de votre compte retraite ou connectez-vous avec FranceConnect.



Quelles évolutions pour les agents ?

The screenshot shows the 'INFO RETRAITE' portal for agent Julie TOSCAN. The header includes the logo, navigation buttons for 'Recette' and 'Intégration', and a welcome message. Below the header are search filters for NIR and Nom, and a 'Rechercher' button. The main content area displays 'Informations assuré' with a table of personal data and a 'Plus...' dropdown menu.

Identité	
NIR SNGI	2 91 09 06 027 224
Nom de famille	TOSCAN
Prénoms	JULIE ALEXIA
Niveau de certification	certifié par l'INSEE
Date de naissance	08/09/1991

The 'Plus...' dropdown menu contains the following options:

- Fiche contact
- Simulateur Retraite (M@rel)
- Liste des archives

- Intégration du service « ma carrière » au PAIR, selon les modalités similaires à celle mises en œuvre pour M@rel.
- Pour pouvoir accéder à la vision miroir de la carrière chronologique, les gestionnaires devront passer par la « recherche assuré »
- Ils devront ensuite se rendre sur le menu « Plus » où le sous-menu « Voir ma carrière » apparaîtra comme pour le « Simulateur retraite »

Prochaines étapes

- **Campagne 2021 - travaux dernier trimestre 2020**
 - Finalisation du périmètre M@rel en 1 clic
 - Finalisation des travaux avec les régimes
 - Finalisation du Parcours M@rel à l'issue des tests utilisateurs
 - Mise à jour des mails pour les campagnes DAI dématérialisés
- **Prochaine étape : janvier 2022**
 - raccordement du DAI sur le RGCU pour les régimes CNAV, AA et CAVIMAC

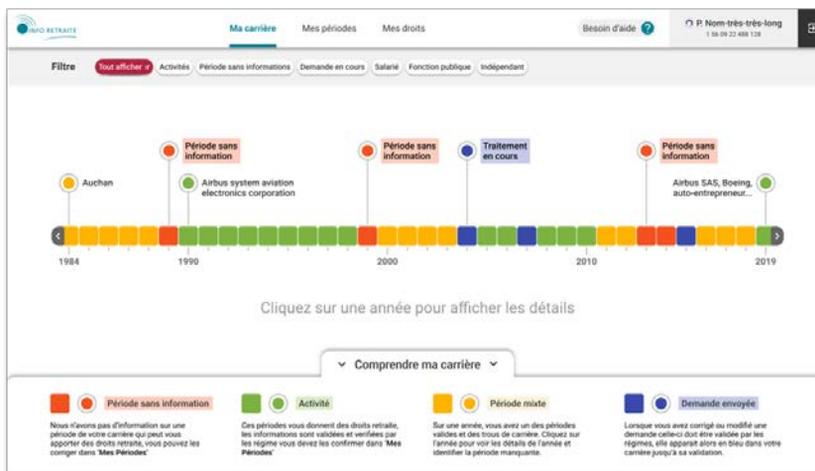
ANNEXES

Tableau de synthèse des documents DAI

Type	Titre	objet	Liste des modules	archivage
RIS-S	Relevé de carrière	Relevé de carrière des campagnes courrier annuel.	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'accompagnement • Synthèse des droits • Détail de la carrière • En Savoir Plus 	Oui
RIS-D	Relevé de carrière	Relevé de carrière à la demande. Il est déclenché sur la demande d'un agent, depuis le portail PAIR (portail agent inter-régime) ou depuis l'outillage interne du régime.	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'accompagnement • Synthèse des droits • Détail de la carrière • En Savoir Plus 	Oui
RIS-e	Relevé de carrière	Relevé de carrière en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Page de garde • Synthèse des droits • Détail de la carrière 	Oui
EIG-S	Estimation retraite	Estimation retraite des campagnes courrier annuel.	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'accompagnement • Synthèse des estimations • Synthèse des droits • Détail de la carrière • En Savoir Plus 	Oui
EIG-D	Estimation retraite	Estimation retraite à la demande. Il est déclenché sur la demande d'un agent, depuis le portail PAIR (portail agent inter-régime) ou depuis l'outillage interne du régime.	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'accompagnement • Synthèse des estimations • Synthèse des droits • Détail de la carrière • En Savoir Plus 	Oui
EIG-e	Estimation retraite	Estimation retraite en ligne A partir de 2021, pour les portails assurés, il sera nécessaire de passer par M@rel pour la télécharger	<ul style="list-style-type: none"> • Page de garde EIG-e • Synthèse des estimations • En Savoir Plus • Synthèse des droits • Détail de la carrière 	Oui
Pdf M@rel	Estimation retraite personnalisée	Estimation retraite intégrant des saisies d'assuré (modification de la carrière passée, de la situation actuelle et / ou de la carrière future)	<ul style="list-style-type: none"> • Page de garde pdf M@rel • Synthèse des estimations • En Savoir Plus 	Non

Portail commun inter-régime

Demain l'affichage de la carrière va se présenter de cette façon sur les portails



- La transformation DAI propose une vue synthétique de la carrière sur une frise horizontale
- Différents onglets sont prévus pour donner une vue détaillée par périodes et une vue spécifique pour les droits

Portail commun inter-régime

Vue de la carrière détaillée par période

The screenshot displays the 'Mes périodes' section of the 'UNION RETRAITE' portal. On the left, there is a 'Filtre affichage' (Display filter) panel with options for sorting dates, showing the year (2018), and filtering by activity type (All, Valid periods, Periods to correct, Sent requests). The main area shows a vertical timeline of periods. The first period is for 'COPYRIGHT SA' from 11/11/2017 to 12/12/2018 (1 year, 1 month), with associated information including 'L'Assurance retraite' and 'Agirc-Airco'. The second period is from 10/07/2017 to 10/11/2017 (4 months), marked as 'Période sans information' (No activity found) in an orange box, with a 'Renseigner la période' (Inform the period) button. The third period is for 'Service militaire' from 11/11/2017 to 12/12/2018 (1 year, 1 month), with associated information including 'L'Assurance retraite'. The top navigation bar includes 'Ma carrière', 'Mes périodes', 'Mes droits', and user information for 'R. Nom-très-très-long'.

- L'utilisateur aura une vue détaillée de ces périodes et sera alerté sur les périodes qui nécessitent un contrôle de sa part

Portail commun inter-régime

Vue synthétique des droits retraite acquis

The screenshot displays the 'Mes droits' section of the 'UNION RETRAITE' portal. At the top, there are navigation tabs for 'Ma carrière', 'Mes périodes', and 'Mes droits', with 'Mes droits' being the active tab. A 'Besoin d'aide' link and a user profile 'P. Nom-très-très-long' are visible in the top right. The main content area features a 'Durée d'assurance en trimestre' section with a progress bar showing 52 trimestres acquired out of 172 required. A red button 'Télécharger mon relevé (PDF - 180 ko)' is circled in red. Below this are three expandable sections: 'Mes régimes', 'Mes droits par année', and 'Détail majorations et bonifications'. At the bottom, there are two 'Simulateur de retraite' tools, each with a 'EN SAVOIR PLUS' link.

- Dans la partie « Mes droits », il pourra télécharger son relevé de carrière au format PDF (RIS présenté chronologiquement)
- L'utilisateur aura accès également sur cette page au simulateur retraite